

District 112 D



ASSURANCES



DETAIL DES POLICES SOUSCRITES

Documentation réalisée par

La Commission Global Leadership Team du District 112 D

Contrat - ACE 750084 - Police internationale

Depuis de nombreuses années, le siège international du LCI a souscrit une assurance au niveau mondial auprès d'une compagnie d'assurances américaine qui **couvre la Responsabilité Civile de tous les clubs lors de leurs activités.**

Les assurés sont **les Lions et Leos clubs**, quelle que soit la forme du groupe, (association de fait, ASBL, etc.) et **les personnes aidantes**. Le parent d'un Lion bénéficie d'une double qualité: lorsqu'il n'aide pas il est considéré comme **un tiers**.

Cette assurance Responsabilité Civile concerne aussi les dommages causés à d'autres personnes : elle fonctionne sur le **principe d'une assurance familiale personnelle** et intervient conformément aux conditions de cette police lorsqu'une activité Lions est organisée et qu'une personne subit des dommages.

Exemple: une bougie tombe et endommage la jupe d'une hôte ou un piéton aidant renverse un cycliste lors d'un ramassage de vêtements. La réclamation en dommages et intérêts sera déposée auprès de la compagnie d'assurances via la personne de contact mentionnée ci-dessous.

Ne sont pas couverts :

Les **objets confiés**. *Exemples* : un vestiaire, les instruments de musique d'un orchestre, des tentes ou des voitures louées. A partir du moment où il existe un contrat (même tacite), les objets sont confiés donc non couverts par l'assurance Lions.

Une exception : le **bâtiment** occupé lors d'une activité Lions est assuré mais **uniquement contre l'incendie**.

En pratique :

Faites la déclaration de votre activité Lions à l'adresse ci-dessous (JRC bvba=personne nommée par Oak Brook) en temps utiles. Vous recevrez une confirmation et/ou serez avisés de dangers qui pourraient ne pas être couverts. En cas de dommages, vous déposerez votre réclamation en dommages et intérêts également auprès de JRC bvba.

Cette Assurance est gratuite pour tous les Clubs !

Contact :

Jan Robyn JRC bvba – Diksmuidsestraat, 50 – 8900 IEPER

Tél : 057 / 21.80.05 -- Fax : 057 / 20.01.76

janrobyn@irc-insurancebroker.be

Contrat AG Insurance - 99.528.329/06 - MD 112

Ce contrat souscrit par le **MD 112** couvre la **RC Exploitation ainsi que l'intoxication alimentaire**. Il concerne **tous les Clubs** du MD 112 pendant leurs heures de réunions (2 par mois) et leurs activités (5 par an) : spectacles, bals, concerts marchés etc ...

Sont couverts par ce contrat :

Les membres du Cabinet du District, les membres des Commissions pendant l'exercice de leur mandat ainsi que les participants aux réunions de Région et de Zone.

Les assurés sont considérés comme **tiers entre eux**. La couverture s'étend aux **bénévoles** (conjoint, enfants, amis).

La garantie exploitation (dommages corporels et dommages matériels confondus) est de **1.500.000 €,-** par sinistre. La franchise est de **175 €,-** par sinistre (pour les dommages matériels).

La **protection juridique** est incluse dans la police.

Le but de l'assurance est d'intervenir en cas de différences de garanties après la police internationale, tant pour les différences en conditions que pour les capitaux assurés.

Ne sont pas couverts :

- ✓ les objets confiés et la garantie post-livraison
- ✓ les dommages résultants de l'usage de feux d'artifice
- ✓ les dommages causés par tout moyen de locomotion aérien, maritime, fluvial ou par tout engin flottant ou volant
- ✓ les sinistres résultant d'opérations financières

NB. Cette matière étant très spécifique, les points ci-dessus sont mentionnés à titre d'exemples.

En pratique :

Faites la déclaration de votre activité LIONS à l'adresse ci-dessous en temps utiles. Vous recevrez une confirmation et / ou serez avisés de dangers qui pourraient ne pas être couverts.

En cas de dommages, vous déposerez votre réclamation en dommages et intérêts également auprès de B. Favere.

Cette Assurance est gratuite pour tous les Clubs !

Contact :

Bernard FAVERE -- Courtier d'assurances
Chaussée Romaine, 466 - 1853 Strombeek-Bever
Tél : 02 / 261.12.12 - Fax: 02 / 261.14.33
info@favenco.be

Important :**Assurance Individuelle - accidents pour les membres du Club**

Les deux contrats en responsabilité civile décrits ci-avant **ne couvrent pas les membres** qui subiraient un dommage lorsqu'ils préparent une activité ou qu'ils la prestent alors qu'aucune responsabilité extérieure ne peut être engagée.

C'est pourquoi le **Multiple District 112** a souscrit **une police cadre** qui assure une couverture limitée aux activités en dehors de la vie journalière des clubs (6 par an maximum). Par vie journalière, il faut entendre : **2 réunions par mois**.

Les membres ne sont pas automatiquement couverts par cette police cadre. Il appartient aux Clubs d'en décider la souscription ou pas. Dans l'affirmative, le Club informe le courtier et règle le montant de la prime.

Deux formules sont proposées

| | Formule 1 | Formule 2 |
|---|----------------|----------------|
| <u>Garanties</u> | | |
| Décès | 50.000,00 €,- | 80.000,00 €,- |
| Invalité permanente | 100.000,00 €,- | 120.000,00 €,- |
| Invalité temporaire (*) | 3,70 €,- | 21,92 €,- |
| Frais médicaux (**) | 2.500,00 €,- | 2.500,00 €,- |
| <u>Primes annuelles par Club (***)</u> | | |
| pour 20 membres maximum | 65,00 €,- TTC | 87,00 €,-TTC |
| pour 30 membres maximum | 98,00 €,- TTC | 130,00 €,-TTC |
| pour 31 membres et plus | 120,00 €,- TTC | 163,00 €,-TTC |

(*) Par jour à partir du 7ème jour pendant 1 an

(**) Après intervention de la sécurité sociale et avec une franchise de 150 €,-

(***) Sur base du nombre de membres enregistrés au 1er juillet de l'année Lions.

Les Clubs intéressés peuvent souscrire cette assurance individuelle accidents chez :

Bernard FAVERE -- Courtier d'assurances
Chaussée Romaine, 466 - 1853 Strombeek-Bever
Tél : 02 / 261.12.12 - Fax: 02 / 261.14.33
info@favenco.be